

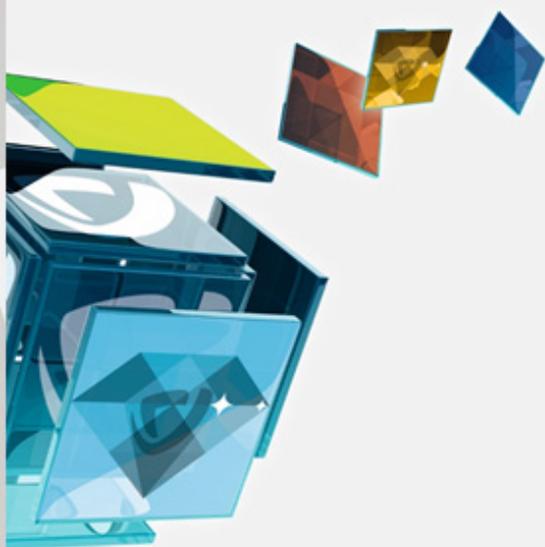
| RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017



| **ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSFORMATION**
numérique des entreprises



Rapport de gestion annuel
Comptes consolidés au 31 décembre 2017
Rapport des Commissaires aux Comptes



VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 410 846,20 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 MAI 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-17		31-déc-16		31-déc-15		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE (EX AXEMBLE)		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION	26 rue benoit bennier – 69 260 VSSB Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		51%	51%	51%	51%	NC	NC	IG
I PORTA		51%	51%	51%	51%	NC	NC	IG
VISIATIV 3D PRINTING		60%	60%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV HOSTING		76%	76%	76%	76%	NC	NC	IG
CADWARE SYSTEMS		(a)		100%	100%	100%	100%	IG
CADWARE	33 rue du Saule Trapu - 91300 IMALIA Massy	(b)		(b)		100%	100%	IG
IMALIA		(b)		(b)		100%	100%	IG
IDEVIA		(c)		(c)		100%	100%	IG
AXEMBLE SUISSE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100	100%	100%	100%	100%	75%	75%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	51%	51%	NC	NC	IG
NC2	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	76%	76%	76%	76%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	100%	100%	100%	100%	NC	NC	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	60%	60%	NC	NC	NC	NC	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	NC	NC	NC	NC	IG
C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 dans Visiativ Solutions entreprise (Ex Axemble)

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Cadware Systems

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Visiativ Solutions

IG : Intégration Globale

NC : Non consolidée

B. Variation de périmètres

La Société VISIATIV a enregistré en 2017 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- La société NUMVISION a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 1er juillet 2017 ;
- La société SPREADING APPS a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 1er juillet 2017 ;
- La société C+E FORUM, détenue par AXEMBLE SUISSE, a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 1er décembre 2017 ;
- La société VISIATIV 3D PRINTING a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 19 décembre 2017 (détention à hauteur de 50.1%).

Sorties de périmètre

- NEANT

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2017 s'élève à 124 390K€ contre 105 945 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 6 419 K€ au 31 décembre 2017 contre 4 621K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 6 142 K€ au 31 décembre 2017 contre 4 196 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net consolidé s'élève à 4 818 K€ contre 4 710 K€ au 31 décembre 2016.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2017

- Augmentation du pourcentage de détention (de 50,82% à 100%) en janvier 2017 dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising.
- Prise de participation majoritaire (60,03%) dans la société NUMVISION en mai 2017, ayant pour objectif d'ajouter rapidement une brique supplémentaire à la plateforme logicielle Moovapps pour faciliter le travail collaboratif.
- Prise de participation majoritaire (66,51%) dans la société SPREADING APPS en juillet 2017. Cet éditeur développe des outils de « social CRM » et d'automatisation marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospect en multicanal.
- Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING en novembre 2017, détenue à hauteur de 50,06% (pour un montant de 200 K€), et construite autour d'un accord de distribution des imprimantes 3D de la société HP.
- Acquisition de 100% du capital de la société C+E FORUM en décembre 2017 par la société Visiativ Entreprise Solutions Switzerland (Ex Axemble Suisse). Cette société est l'un des principaux distributeurs des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Suisse alémanique.
- Acquisition du Fond de Commerce de la société Assyscad en avril 2017.
- Le coût total des acquisitions ci-dessus s'élève à 8 539M€ (incluant les frais d'acquisition).
- Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTION ENTREPRISES (Ex AXEMBLE), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

- Evolution des participations des sociétés non consolidées :
 - Prise de participation minoritaire (19,96 %) au capital des sociétés VALLA et AIM CP en novembre 2017 ;
 - Augmentation du pourcentage de détention de la société LINKSOFT en mars 2017, passant de 27,04 % à 28,89 % ;
 - Augmentation du pourcentage de détention de la société LYNKOA en passant de 29,23% à 100%. Cette société reste non consolidée car non significative ;
 - Prise de participation minoritaire (2,43%) dans la start-up GLOWBL en novembre 2017 ;
 - Prise de participation minoritaire (19,05 %) au capital de la société STRATEGEEEX en octobre 2017.

Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des délibérations du Directeur Général en date du 11 décembre 2017, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 502 259 actions ordinaires nouvelles pour les montants suivants :

- Capital social 301 355,40 €
- Une prime d'émission globale 14 766 414,60 € avant imputation des frais d'émission s'élevant à 798 031,10 €

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software et Axemble, exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2017, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevée à 6,9 M€ dont 2.8 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice social 2017, les évènements importants suivants sont à signaler :

- Rachat puis conversion des actions de préférence de catégorie « APD 2012 » en actions ordinaires de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018 selon les modalités suivantes :
 - A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne,
 - Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 ».
- Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group.
- Prise de participation majoritaire (70%) dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.
- Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international.

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fort du renforcement de sa structure financière et de ses résultats de l'exercice écoulé, le groupe entend poursuivre son développement, tant organique qu'au travers de croissances externes, sur ses deux métiers d'Édition et d'Intégration ou complémentaires de ceux-ci.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de 4 805 K€ au 31 décembre 2017.

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales Visiativ Solutions Entreprise (anciennement AXEMBLE) et Visiativ Entreprise Solutions Switzerland (anciennement AXEMBLE SUISSE),
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 13 745 284 euros contre 9 450 996 euros lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 823 865 euros contre 2 029 149 euros lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 15 633 940 euros contre 11 706 702 euros lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -64 791 euros contre -226 558 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à -402 483 euros contre 2 687 135 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -1 788 774 euros contre un montant de -1 439 401 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1 439 992 euros contre un bénéfice de 4 163 081 euros lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2017 :

- Souscription au capital de la société STRATEGEEEX à hauteur de 19,05 % au mois d'octobre 2017.
- Souscription au capital de la société GLOWBL à hauteur de 2,43 % au mois de novembre 2017.
- Augmentation au mois de juin 2017 du pourcentage de détention dans le capital de LYNKOA, passant de 29,23 % à 100 %.
- Souscription au capital de la société NUMVISION, puis acquisition complémentaire de titres de la société NUMVISION, portant le pourcentage total de détention à 60,03 % au mois de mai 2017.
- Prise de participation à hauteur de 66,51 % dans le capital social de la société SPREADING APPS au mois de juillet 2017.
- Souscription au capital de la société AIM CP à hauteur de 19,96 % au mois de novembre 2017.
- Souscription au capital de la société VISIATIV 3D PRINTING à hauteur de 50,06 % au mois de novembre 2017.
- Augmentation, au mois de mars 2017, du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT, passant de 27,04 % à 28,89 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de KALISTA, passant de 50,82 % à 100% au mois de Janvier 2017

Augmentation de capital par émission d'actions

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 301 355,40 euros, par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 euro de valeur nominale chacune, émises au prix de 30 euros par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 euros, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 euros. Le capital social de la société VISIATIV est ainsi porté de 2 109 490,80 euros à 2 410 846,20 euros, divisé en 4 018 077 actions de 0,60 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Autres évènements marquants de l'exercice 2017

Obtention de deux emprunts auprès de la BPI pour un montant total de 4M€, à échéance en 2024, souscrits dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

C. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive pour l'acquisition :

- du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group,
- d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international.

Le rachat et la conversion des actions de préférence de catégorie « ADP 2012 » en actions ordinaires suite à l'assemblée générale spéciale du 26 Janvier 2018.

La société VISIATIV a pris une participation majoritaire (70%) dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data.

La société VISIATIV a reçu une notification pour un contrôle URSSAF le 18 décembre 2017, portant sur les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a débuté le 7 février 2018.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2018, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Les activités de développement se sont élevées en 2017 à un niveau de 76 430 euros et concernant la production de logiciel informatique répondant au besoin du groupe.

F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

A. VISIATIV SOFTWARE (filiale à 100 %)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 7.836.435 € contre 7.321.861 € au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 5.850.141 euros contre 4.703.170 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 14.284.450 € contre 13.589.884 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (597.873) € au 31 décembre 2017 contre (1.564.853) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à (75.115) € contre (59.147) € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le résultat courant avant impôt ressort à (672.988) € contre (1.624.000) € en 2016. Le résultat exceptionnel est déficitaire de (1.393) €.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2017 se solde par un déficit de (674.381) € contre une perte de (1.619.216) € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

Dans l'objectif permanent d'enrichir son offre, notamment sa plateforme Moovapps, la société poursuivra ses efforts, tant en recherche et développement, qu'au niveau marketing et commercial pour promouvoir et adresser une offre élargie répondant aux besoins de ces clients. Ces investissements ont notamment pour objectif de confirmer la tendance de l'amélioration de la rentabilité d'exploitation.

B. VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE (Anciennement AXEMBLE) (filiale à 100 %)

Suite à la fusion avec la société Cadware Systems, le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 67.109.924 € contre 42.492.012 € en 2016 (le Chiffre d'affaires de Cadware Systems s'élevait en 2016 à 21.297.441 euros).

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1.428.550 euros contre 730.894 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 63.158.620 € contre 39.003.751 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à 5.705.843€ au 31 décembre 2017 contre 4.219.156 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 945.681 € contre 1.254.909 € au titre de l'exercice 2016.

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire et ressort à 6.651.524€ contre 5.474.065 € en 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à 333.557 € contre 13.093 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la participation des salariés de 536.063 € et d'un impôt sur les bénéfices de 1.615.371 €, l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 4.166.612 € contre un bénéfice de 3.783.380 € pour l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

La société à fusionnée avec la société Cadware Systems en juillet 2017.

Elle continuera de capitaliser sur son portefeuille de clients, son savoir-faire, sa force commerciale unifiée et aussi l'intégration dans son offre de produits développés par le Groupe. La société vise à poursuivre un rythme de croissance soutenu en maintenant sa rentabilité d'exploitation.

C. VISIATIV SOLUTIONS (filiale à 100%)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 23.157.222 € contre 22.948.682 € au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 374.941 euros contre 296.877 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 25.072.562 € contre 23.329.789 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1.540.399) € contre un résultat également déficitaire de (84.229) € en 2017.

Le résultat financier s'établit à (40.148) € contre (23.583) € au titre de l'exercice 2016. Le résultat courant avant impôt ressort à (1.580.547) € contre (107.812) € l'exercice précédent.

La société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel de (38.400) € au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2017 se solde par un déficit de (1.618.947) € contre un bénéfice de 13 883 € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

La société vise à améliorer sa rentabilité opérationnelle. Cet objectif sera atteint grâce au retour à une croissance accrue y compris avec le portefeuille de la plateforme 3DX et l'industrialisation du service.

D. VISIATIV SUISSE (filiale à 100 %)

Le 12 mars 2012, il a été constitué une société dénommée « Visiativ Suisse », société de droit suisse au capital de 100.000 CHF, détenue à 100% par VISIATIV.

La société a démarré une activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques début Janvier 2015. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 1.301.448 CHF contre 692.225 CHF au titre de l'exercice précédent.

Elle a dégagé sur l'exercice un résultat bénéficiaire de 73.206 CHF contre un résultat bénéficiaire de 37.366 CHF pour l'exercice précédent.

E. VISIATIV MAROC (filiale à 100 %)

En février 2013, il a été constitué une société dénommée « Visiativ Maroc », société de droit marocain au capital de 300.000 MAD, détenue à 100% par VISIATIV.

Cette société réalise des prestations de services de développement et de prototypage rapide de nouvelles innovations pour des sociétés du groupe Visiativ.

Au cours de l'exercice 2017, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 16.161.909 MAD avec un résultat bénéficiaire de 1.011.996 MAD.

F. SIMLINX (filiale à 100 %)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 Mai 2017 s'élève à 0 € contre 25.513 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de (40.500) € contre (43.774) € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est déficitaire de (38.894) € contre un résultat déficitaire de (18.232) € en 2016.

Le résultat financier s'établit à (4.864) € contre (2.625) € en 2016. Le résultat courant avant impôt ressort à (43.757) € contre (20.858) € l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à (3.875) € contre (8.785) € en 2016

Compte tenu de ces résultats et en l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice 2017 se solde par un déficit de (47.632) € contre une perte de (29.643) € pour l'exercice précédent.

G. SOLO SOLUTION AUTONOME (filiale à 100 %)

Le chiffre d'affaires de la société Solo Solution Autonome à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 3.656.528 €, contre un montant de 3.553.353 € pour l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 192.872 euros contre 143.912 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 3.049.041 € contre 2.755.561 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à 800.360 € au 31 décembre 2017 contre 941.704 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire et ressort à 921.777 € contre 978.827 € en 2016.

Le résultat exceptionnel est de 0 € contre 676 € au titre de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 635.733 € contre un bénéfice de 642.949 € pour l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

La société poursuivra son intégration complète au sein du groupe (offre produits, déploiement commercial...) avec un objectif de développement de son activité et sa rentabilité.

H. KALISTA (filiale à 100 %)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 1.295.144 € contre 1.413.147 € en 2016.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9.100 euros contre 12.786 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 1.512.943 € contre 1.523.722 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (208.700) € au 31 décembre 2017 contre (97.790) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à (2.281) € contre (60.129) € au titre de l'exercice 2016.

Le résultat courant avant impôt est déficitaire et ressort à (210.981) € contre (157.919) € en 2016.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à (1.431) € contre 3.488 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits d'impôt sur les bénéfices de 5.015 €, l'exercice 2017 se solde par une perte de (207.396) € contre une perte de (147.682) € pour l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

La société poursuivra son intégration complète au sein du groupe (offre produits, déploiement commercial...) avec un objectif de développement de son activité.

I. VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) SA (Ex AXEMBLE SUISSE) (Filiale à 100% de VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 5.911.314 CHF contre 6.634.243 CHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1.034.008 CHF contre 1.471.671 CHF en 2016.

Le bénéfice net s'élève à 742.419 CHF contre 1.137.620 CHF en 2016.

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- a) 50,06 % du capital social de la société VISIATIV 3D PRINTING, dont le siège social est 26, Rue Benoît Bennier – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, par voie de souscription au capital à hauteur de 50,06 %.

La société VISIATIV 3D PRINTING clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2018. Son objet social principal est de porter une activité de distribution de machines d'impression 3D.

- b) 19,96 % du capital social de la société AIM CP, dont le siège social est 47, Rue Antoine Primat – 69100 VILLEURBANNE, par voie de souscription à une augmentation du capital social.

La société AIM CP a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2017.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 0 € contre un montant de 0 € pour l'exercice social.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de (9.233) €, le résultat d'exploitation ressort à (9.233) € au 31 décembre 2017. Le résultat financier ressort à (1.078.995) € et le résultat exceptionnel à (5.864) €. Le résultat net provisoire après provision des titres de ses filiales après impôts se solde par une perte de 1.094.092 €.

- c) 66,51 % du capital social de la société SPREADING APPS, dont le siège social est 72, Rue de la République – Seine Innopolis - 76140 LE PETIT QUEVILLY, par voie d'acquisition de 66,51 % des actions composant le capital social.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 1.446.399 € contre 1.230.771 € en 2016.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 1.767.953 € contre 1.421.113 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (29.850) € au 31 décembre 2017 contre (65.451) € au titre de l'exercice précédent.

L'exercice 2016 se solde par une perte de (53.193) € contre une perte de (94.160) € pour l'exercice précédent.

- d) 60,03 % du capital social de la société NUMVISION, dont le siège social est 453, Chemin de la Farlède – Espace Duo – 83500 LA SEYNE SUR MER, par voie de souscription dans le cadre d'une augmentation du capital social puis d'acquisition des titres composant le capital social.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 423.742 € contre 354.793 € en 2016.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 798.396 € contre 760.375 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (204.013) € au 31 décembre 2017 contre (230.800) € au titre de l'exercice précédent.

L'exercice 2017 se solde par une perte de (206.299) € contre une perte de (158.265) € pour l'exercice précédent.

- e) 19,05 % du capital social de la société STRATEGEEEX, dont le siège social est 26 Rue Benoit Bennier – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, par voie de souscription d'action dans une opération d'augmentation du capital social de la société

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 745 284 euros contre 9 450 996 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 823 865 euros contre 2 029 149 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 7 194 225 euros contre 4 700 642 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 528 141 euros contre 401 798 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 260 563 euros contre 4 547 781 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 314 698 euros contre 1 879 263 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 84 contre 61 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 310 243 euros contre 170 027 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 26 071 euros contre 7 191 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 15 633 940 euros contre 11 706 703 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -64 791 euros contre -226 558 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -337 692 euros (2 913 693 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -402 483 euros contre 2 687 135 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 53 701 euros contre 36 456 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -1 788 774 euros contre -1 439 401 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 1 439 992,20 euros contre un bénéfice de 4 163 081,27 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 73 281 521 euros contre 54 158 888 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 439 992,20 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.439.992,20 euros
A la réserve légale ainsi dotée à plein	30.135,97 euros
Le solde, soit la somme de	1.409.856,23 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 6 882 861,51 euros à 8.292.718,74 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 46 550 529 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 62.069 euros et qui compte-tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

Nous vous rappelons par ailleurs, que les mandats du Cabinet DELOITTE & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, et du Cabinet B.E.A.S, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la réunion de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que depuis la loi dite « Sapin 2 » du 09 décembre 2016, les sociétés n'ont plus l'obligation de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants si le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale (article L. 823-1 nouveau du Code de commerce), et vous demanderons donc :

- de renouveler le Cabinet DELOITTE & Associés, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- de ne pas renouveler le mandat du Cabinet B.E.A.S, Commissaire aux comptes suppléant.

Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2018 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à vingt-quatre mille (24.000) euros.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Néant VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex-AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES	Néant Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB AXELLIANCE SUPPORT SERVICES LOUYSS AXELLIANCE HOLDING KODIAK INVESTISSEMENTS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant
Benoît SOURY	Banque Populaire Loire et Lyonnais APICIL Sommitale	Administrateur Président
Anne-Sophie PANSERI	Immobilier Rhône Alpes groupe Solendi 3F MAVIFLEX PIL ULTRATECH URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco Green On Lyon CCI et CCIR	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Gérante Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
Sylvie Guinard	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING pour un emprunt d'un montant initial de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2017 le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 1.028.571 euros,
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1.650.000 euros. Au 31 décembre 2017 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 1.414.286 euros.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 168.750 euros, correspondant au solde dû sur un seul des deux contrats, l'autre ayant été soldé sur le présent exercice. Le contrat restant est dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5.209.000 euros. Au 31 Décembre 2017, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 5.209.000 Euros.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 80% du chiffre d'affaires de la société en 2017, le classant parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accru avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour les deux dirigeants.

4. Principaux risques financiers

Les financements bancaires étant essentiellement souscrits à taux variable, la Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas prise de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote		Droits de Vote	
			Théoriques	% droit de vote Théoriques	Exerçables	% droit de vote Exerçables
FCDO Holding (1)	210 949	5,2%	278 367	5,9%	278 367	6,0%
CDO Direct (1)	90 413	2,3%	180 826	3,8%	180 826	3,9%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (3)	225 330	5,6%	225 330	4,8%	225 330	4,8%
Sous-total Christian DONZEL (1)	526 692	13,1%	684 523	14,4%	684 523	14,7%
Epouse Christian DONZEL (1)	72	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Sous-total Famille Christian DONZEL (1)	526 764	13,1%	684 667	14,4%	684 667	14,7%
LFI Holding (1)	210 949	5,2%	278 261	5,9%	278 261	6,0%
LFI Direct (1)	115 289	2,9%	230 578	4,9%	230 578	4,9%
ADP 2012 gérées par Audacia - détention par assimilation (3)	225 330	5,6%	225 330	4,8%	225 330	4,8%
Sous-total Laurent FIARD (1)	551 568	13,7%	734 169	15,5%	734 169	15,7%
Epouse Laurent FIARD (1)	72	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Sous-total Famille Laurent FIARD (1)	551 640	13,7%	734 313	15,5%	734 313	15,7%
CAL INVEST (membre du Concert) (1)	24 300	0,6%	48 600	1,0%	48 600	1,0%
ALLIATIV (1)	586 666	14,6%	586 666	12,4%	586 666	12,6%
Fondateurs (1)	1 689 370	42,0%	2 054 246	43,3%	2 054 246	44,0%
Autres Membres du Concert (2)	251 392	6,3%	500 605	10,6%	500 605	10,7%
Membres du Concert	1 940 762	48,3%	2 554 851	53,9%	2 554 851	54,8%
FCPE Visiativ Actionnariat	32 400	0,8%	32 400	0,7%	32 400	0,7%
Auto Détention (4)	74 247	1,8%	74 247	1,6%	0	0,0%
Public	1 970 668	49,0%	2 078 923	43,9%	2 078 923	44,6%
TOTAL	4 018 077	100%	4 740 421	100%	4 666 174	100%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI et 50% de CAL INVEST et ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO et 50% de CAL INVEST et ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) 2581 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 0,04% du capital, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence "ADP 2012", à l'exception de deux actions ordinaires issues d'un prêt d'action par un actionnaire à Audacia.

(4) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Décembre 2017.

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée à	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
octobre-17	Chrisitan DONZEL	Directeur Général Délégué	Apport de Titres	33,00 €	Actions	4 259 277,00 €
octobre-17	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Apport de Titres	33,00 €	Actions	42 628 047,00 €
novembre-17	Chrisitan DONZEL	Directeur Général Délégué	Apport de Titres	43,00 €	Actions	9 030 000,00 €
novembre-17	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Apport de Titres	43,00 €	Actions	9 030 000,00 €

C. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2017 à 0,8%.

D. Attribution d'actions gratuites et de stock option

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2016 a autorisé le Conseil d'Administration de votre société, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit de mandataires et/ou salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la société, et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce. Elle a fixé à un (1) an la période d'acquisition, et également à deux (2) ans la durée de l'obligation de conservation, et décidé, sous réserve d'éventuels ajustements légaux, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 10% du capital social.

Nous vous rappelons également que sur la base de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2016, le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 15 décembre 2017, a décidé d'attribuer à Monsieur Thierry LUCOTTE un volume de 1.443 actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Période d'acquisition : un (1) an à compter de la décision initiale d'attribution.

- Période de conservation : un (1) an à compter de l'attribution effective des actions.
- Catégorie de bénéficiaires : tout mandataire social ou salarié.
- Conditions d'attribution : être à l'issue de la période d'acquisition encore salarié :
 - o de la Société ;
 - o ou de sociétés détenant, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote de la Société ;
 - o ou de sociétés dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société.

E. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan

Descriptif du programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 2017 aux termes de sa septième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2017.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2017, 401 807 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : Cinquante (50) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Un million cinq cent milles euros (1.500.000€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions

ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (8^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2017).

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 2 Juin 2017 et jusqu'au 1^{er} Décembre 2018, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 1^{er} Juin 2017.

Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2017 : au 31 décembre 2017, la Société détient 72 078 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2017 :	72 078
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	14 699
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	1.8 %
Cours moyen des achats :	37.00 €
Cours moyen des ventes :	0 €
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2017 :	72 078
- dont contrat d'animation :	
- dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires :	
- dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe :	
- dont annulation de titres :	

Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2017 :	3 309 101 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	1 088 € ⁽¹⁾

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 9 mars 2018**

**Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD**

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				170
Montant total des factures concernées (TTC)	328 807 euros	100 185 euros	40 102 euros	38 355 euros	507 448 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	3.81 %	1.16 %	0.46 %	0.44 %	5.88 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				139
Montant total des factures concernées (TTC)	92 114 euros	118 096 euros	0 euros	270 962 euros	481 172 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0.6 %	0.7 %	0 %	1.6 %	2.9 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	7				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	57 234 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV		31/12/2017			31/12/2016	31/12/2015
Bilan - Actif en K€	Notes	Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	39 149	-11 500	27 649	19 916	9 183
Immobilisations incorporelles	5.2	19 535	-13 780	5 755	3 563	1 771
Immobilisations corporelles	5.2	8 418	-4 668	3 750	2 785	969
Immobilisations financières	5.2	4 622	-131	4 491	2 823	2 700
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		71 724	-30 080	41 644	29 087	14 624
Avances et acomptes versés	5.5	1 044		1 044	767	510
Stocks	5.4	12	-1	11	55	0
Créances clients	5.3	28 850	-2 918	25 932	26 879	19 609
Autres créances	5.5	12 571	-163	12 408	9 399	7 885
Impôts différés actif	5.6	2 640		2 640	2 510	1 506
Disponibilités	5.7	35 219		35 219	19 480	12 247
Charges constatées d'avance	5.8	1 172		1 172	755	563
TOTAL ACTIF CIRCULANT		81 509	-3 082	78 426	59 845	42 321
Frais émission d'emprunts à étaler		271		271	315	0
Ecarts de conversion actif		1		1	2	2
TOTAL ACTIF		153 505	-33 162	120 343	89 249	56 946

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€	Notes	31/12/2017	31/12/16	31/12/15
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.9	2 411	2 109	1 785
Primes d'émission		35 423	21 455	14 628
Réserves et report à nouveau		-7 842	-11 818	-11 235
Ecart de conversion groupe		342	437	439
Résultat de l'exercice	5.19	4 805	4 393	409
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		35 139	16 576	6 025
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		2 395	2 311	3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		37 534	18 887	6 028
Provisions pour risques et charges	5.10	1 681	1 636	1 292
Dettes financières	5.11	25 154	16 200	7 649
Avances et acomptes reçus	5.12	311	317	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.12	24 323	21 371	17 629
Dettes fiscales et sociales	5.12	19 320	18 569	15 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.12	1 333	2 054	1 620
Autres dettes	5.12	356	499	518
Impôts différés passif	5.6	484	261	32
Produits constatés d'avance	5.8	9 845	9 455	6 935
TOTAL DETTES		82 808	70 362	50 919
Ecart de conversion passif		0	0	0
TOTAL PASSIF		120 343	89 249	56 946

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.14	101 470	87 628	70 478
Prestations de services	5.14	21 605	17 415	11 927
Autres refacturations	5.14	1 315	901	329
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		124 390	105 945	82 734
Autres produits d'exploitation	5.15	6 348	5 763	3 690
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		130 738	111 708	86 424
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5.16	53 379	47 446	36 910
Variation de stock de marchandises	5.16	28	1	0
Autres achats et charges externes	5.16	19 594	15 565	10 978
Impôts, taxes et versements assimilés	5.16	1 897	1 638	1 188
Frais de personnel	5.16	44 629	38 890	31 828
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.16	2 569	1 604	1 338
Dotations aux provisions et dépréciations	5.16	1 982	1 775	1 581
Autres charges	5.16	240	169	127
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		124 318	107 087	83 950
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 419	4 621	2 474
Produits financiers	5.17	476	96	335
Charges financières	5.17	753	520	528
RESULTAT FINANCIER		-277	-425	-193
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		6 142	4 196	2 281
Produits exceptionnels	5.18	186	542	203
Charges exceptionnelles	5.18	654	430	491
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-468	112	-288
Impôts sur les bénéfices		856	-402	560
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		4 818	4 710	1 432
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	4.1	0	0	1 020
RESULTAT CONSOLIDE		4 818	4 710	413
RESULTAT GROUPE		4 805	4 393	409
RESULTAT HORS GROUPE		13	318	4
Résultat Groupe par action (en euros)	5.19	1,20	1,25	0,14
Résultat Groupe dilué par action (en euros)	5.19	1,20	1,25	0,14
Résultat par action avt dot. Amort. des Écarts d'acquisition (en euros)	5.19	1,20	1,25	0,48

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
Montant en K€									
Au 31 décembre 2015	2 975	1 785	14 628	-11 235	439	409	6 026	3	6 028
Affectation du résultat 2015				409		-409	0	-5	-5
Résultat net 2016						4 393	4 393	318	4 710
Augmentation de capital	541	325	7 175				7 500		7 500
BSA convertis en actions							0		0
Emission d'actions (IPO)							0		0
Emission d'actions (FSCPE)							0		0
Diminution de la valeur nominale							0		0
Imputation des frais d'augmentation de capital			-349				-349		-349
Dividendes versés							0	0	0
Contrat de liquidité: actions propres				-991			-991		-991
Ecart de conversion				-1	-2		-3	3	0
Variation de périmètre							0	1 993	1 993
Au 31 décembre 2016	3 516	2 109	21 455	-11 819	437	4 393	16 576	2 311	18 887
Affectation du résultat 2016				4 393		-4 393	0		0
Résultat net 2017						4 805	4 805	13	4 818
Augmentation de capital	502	301	14 766				15 068		15 068
BSA convertis en actions							0		0
Emission d'actions (IPO)							0		0
Emission d'actions (FSCPE)							0		0
Diminution de la valeur nominale							0		0
Imputation des frais d'augmentation de capital			-798				-798		-798
Dividendes versés				1			1	-1	0
Contrat de liquidité: actions propres				-417			-417		-417
Ecart de conversion					-96		-96		-96
Variation de périmètre							0	71	71
Au 31 décembre 2017	4 018	2 411	35 423	-7 842	341	4 805	35 138	2 395	37 533

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Tableau de flux de trésorerie en K€				
	Notes			
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net		4 818	4 710	413
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	-1 809	-1 204	-1 081
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	4.3	-716	-398	-253
(-) Elimination des amortissements des écarts d'acquisition	4.2	0	0	-1 020
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	4.4	49	-73	97
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	4.11	-1 188	-1 264	-995
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	4.11	1 319	1 075	870
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		11	-183	14
(+) Frais d'emprunts étalement		-44	0	0
(+) Variation des impôts différés	4.7	-158	786	-40
Capacité d'autofinancement		7 354	5 971	2 820
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net		969	41	6 322
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		8 323	6 012	9 142
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.2	-3 289	-2 401	-1 421
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.3	-1 654	-424	-274
Acquisition d'immobilisations financières	4.4	-1 922	-549	-421
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	4.3/4.4	538	308	74
Contrat de liquidité	4.15	-100	0	0
Dettes sur investissement financier	4.1	-708	433	1 620
Incidence des variations de périmètre	4.1	-7 314	-11 722	-5 275
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-14 449	-14 355	-5 697
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital	4.9	14 270	7 151	0
Augmentation de capital-contribution des minoritaires		200	985	0
Emission d'emprunts	4.14	9 959	16 259	4 800
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	4.14	-1 618	-7 762	-1 592
Actions propres		-866	-1 080	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		21 945	15 553	3 208
Incidences des variations des cours de devises		-73	10	142
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		15 746	7 221	6 793
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		19 451	12 230	5 437
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		35 197	19 451	12 230
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		15 746	7 221	6 793
Détail de la trésorerie de clôture en K€				
Trésorerie actif	4.9	35 219	19 480	12 247
Trésorerie passif	4.9	-22	-29	-17
Trésorerie nette		35 197	19 451	12 230

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Stocks	-44	-1	0
Créances clients	-1 398	4 352	3 374
Autres créances	3 182	1 543	2 668
Charges constatées d'avance et Frais d'emprunts	400	61	152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 910	2 795	6 008
Dettes fiscales et sociales	398	1 432	5 131
Autres dettes	-351	-403	-439
Produits constatés d'avance	152	2 173	1 816
Total Variations	-969	-41	-6 322

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	35
1.1 Information relative à la Société et à son activité	35
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2017.....	35
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017.....	36
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	37
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	37
2.2 Application des méthodes préférentielles.....	37
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	37
2.4 Changement de méthode comptable	38
Note 3 : Périmètre de consolidation	38
3.1 Méthodes de consolidation.....	38
3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017	39
3.3 Variations de périmètre	40
3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation	40
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	41
4.1 Ecart d'acquisition	41
4.2 Immobilisations incorporelles	42
4.3 Immobilisations corporelles	42
4.4 Immobilisations financières	43
4.5 Contrats de location.....	43
4.6 Créances.....	43
4.7 Impôts différés.....	44
4.8 Valeurs mobilières de placement.....	44
4.9 Disponibilités.....	44
4.10 Opérations en devises étrangères.....	44
4.11 Provisions pour risques et charges.....	45
4.12 Indemnité de départs à la retraite	45

4.13 Instruments financiers	45
4.14 Emprunts.....	46
4.15 Contrat de liquidité	46
4.16 Subventions publiques à recevoir.....	46
4.17 Chiffres d'affaires.....	47
4.18 Informations sectorielles.....	47
4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	48
4.20 Résultat financier.....	48
4.21 Résultat par action.....	48
Note 5 : Notes sur le bilan consolidé.....	48
<i>Note 5.1 : Ecarts d'acquisition</i>	<i>48</i>
<i>Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières</i>	<i>50</i>
<i>Note 5.3 : Créances clients.....</i>	<i>51</i>
<i>Note 5.4 : Stocks</i>	<i>51</i>
<i>Note 5.5 : Détails de l'actif circulant par échéance</i>	<i>51</i>
<i>Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif.....</i>	<i>53</i>
<i>Note 5.7 : Trésorerie nette.....</i>	<i>54</i>
<i>Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance</i>	<i>55</i>
<i>Note 5.9 : Capitaux propres.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 5.9.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions</i>	<i>55</i>
<i>Note 5.9.2 : Distribution de dividendes</i>	<i>56</i>
<i>Note 5.9.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2017</i>	<i>56</i>
<i>Note 5.10 : Provisions pour risques et charges</i>	<i>56</i>
<i>Note 5.11 : Dettes financières.....</i>	<i>57</i>
<i>Note 5.11.1 : Emprunts.....</i>	<i>58</i>
<i>Note 5.11.2 : Avances remboursables</i>	<i>61</i>
<i>Note 5.12 : Détails du passif circulant par échéance</i>	<i>61</i>
<i>Note 5.13 : Détail des charges à payer</i>	<i>62</i>
<i>Note 5.14 : Chiffre d'affaires.....</i>	<i>62</i>
<i>Note 5.15 : Autres produits d'exploitation.....</i>	<i>63</i>
<i>Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....</i>	<i>63</i>
<i>Note 5.17 : Produits et charges financiers.....</i>	<i>64</i>
<i>Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels.....</i>	<i>64</i>
<i>Note 5.19 : Résultat par action</i>	<i>65</i>
<i>Note 5.20 : Parties liées et gouvernance</i>	<i>65</i>
<i>Note 5.21 : Engagements donnés.....</i>	<i>66</i>
<i>Note 5.21.1 : Covenants bancaires</i>	<i>66</i>
<i>Note 5.21.2 : Contrats de crédit-bail</i>	<i>67</i>
<i>Note 5.21.3 : Baux commerciaux.....</i>	<i>67</i>
<i>Note 5.21.4 : Factoring</i>	<i>69</i>

Note 5.21.5 : Indemnités de départ à la retraite	69
Note 5.21.6 : Engagements au titre des contrats de location	69
Note 5.21.7 : Autres engagements financiers.....	70
<i>Note 5.22 : Effectifs</i>	<i>74</i>
<i>Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers</i>	<i>75</i>
Risque de liquidité	75
Risque de taux d'intérêt.....	75
Risque de crédit	75
Risque de change	76
Risque sur actions	76
Risque à la réalisation de croissance externe	76
<i>Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>76</i>

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO et de l'édition de logiciels collaboratifs.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2017

Evolution des participations sur l'exercice 2017

- Augmentation du pourcentage de détention (de 50,82% à 100%) en janvier 2017 dans le capital de KALISTA, spécialisée dans la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising.
- Prise de participation majoritaire (60,03%) dans la société NUMVISION en mai 2017, ayant pour objectif d'ajouter rapidement une brique supplémentaire à la plateforme logicielle Moovapps pour faciliter le travail collaboratif.
- Prise de participation majoritaire (66,51%) dans la société SPREADING APPS en juillet 2017. Cet éditeur développe des outils de « social CRM » et d'automatisation marketing permettant de simplifier et optimiser les interactions clients et prospect en multicanal.
- Création de la filiale VISIATIV 3D PRINTING en novembre 2017, détenue à hauteur de 50,06%, et construite autour d'un accord de distribution des imprimantes 3D de la société HP.
- Acquisition de 100% du capital de la société C+E FORUM en décembre 2017 par la société Visiativ Enterprise Solutions Switzerland (Ex Axemble Suisse). Cette société est l'un des principaux distributeurs des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes en Suisse alémanique.
- Acquisition du Fond de Commerce de la société Assycad en avril 2017.
- Le coût total des acquisitions ci-dessus s'élève à 8 539M€ (incluant les frais d'acquisition)
- Fusion par voie d'absorption de la société CADWARE SYSTEMS dans VISIATIV SOLUTION ENTREPRISES (Ex AXEMBLE), avec effet au 1er janvier 2017.

- Evolution des participations des sociétés non consolidées :
 - Prise de participation minoritaire (19,96 %) au capital de société AIM CP en novembre 2017 ;
 - Augmentation du pourcentage de détention de la société LINKSOFT en mars 2017, passant de 27,04 % à 28,89 % ;
 - Augmentation du pourcentage de détention de la société LYNKOA en juin 2017, passant de 29,23% à 100%. Cette société reste non consolidée car non significative ;
 - Prise de participation minoritaire (2,43%) dans la start up GLOWBL en novembre 2017 ;
 - Prise de participation minoritaire (19,05 %) au capital de la société STRATEGEEEX en octobre 2017.

Augmentation de capital par émission d'actions

En date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 502 259 actions ordinaires nouvelles pour les montants suivants (cf. Note 5.9.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2017) :

- Capital social 301 k€
- Une prime d'émission de 14 766 k€ avant imputation des frais d'émission s'élevant à 798k€.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2017

- Conversion des actions de préférence de catégorie « APD 2012 » en actions ordinaires de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2018 selon les modalités suivantes :
 - A raison d'une action ordinaire nouvelle pour une action de préférence de catégorie « ADP 2012 » ancienne
 - Suppression de l'intégralité des avantages attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP 2012 »,
- Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition du cabinet international de conseil en innovation ABGI Group
- Prise de participation majoritaire (70%) dans la start-up Timelab, éditeur d'une plateforme d'analyse de données, permettant d'enrichir la suite Moovapps dans l'internet des objets et le Big Data
- Projet d'acquisition d'un distributeur SOLIDWORKS basé en zone non francophone pour accélérer le développement à l'international.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres. Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels.
- le calcul des impôts différés.
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-

dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Sociétés	Adresses	31-déc-17		31-déc-16		31-déc-15		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE (EX AXEMBLE)		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION	26 rue benoit bennier – 69 260	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VSSB	Charbonnières les bains	51%	51%	51%	51%	NC	NC	IG
I PORTA		51%	51%	51%	51%	NC	NC	IG
VISIATIV 3D PRINTING		50%	50%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV HOSTING		76%	76%	76%	76%	NC	NC	IG
CADWARE SYSTEMS			(a)	100%	100%	100%	100%	IG
CADWARE	33 rue du Saule Trapu - 91300		(b)		(b)	100%	100%	IG
IMALIA	Massy		(b)		(b)	100%	100%	IG
IDEVIA			(c)		(c)	100%	100%	IG
AXEMBLE SUISSE	4 Chemin des Vergers - 2520 La	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE	Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur,	100%	100%	100%	100%	75%	75%	IG
VISIATIV MAROC	Bureau N°11 B - 20100	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	51%	51%	NC	NC	IG
NC2	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	76%	76%	76%	76%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	100%	100%	100%	100%	NC	NC	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	60%	60%	NC	NC	NC	NC	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	NC	NC	NC	NC	IG
C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG

- (a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 dans Visiativ Solutions entreprise (ex Axemble)
- (b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Cadware Systems
- (c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 dans Visiativ Solutions

IG : Intégration Globale

NC : Non consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- La société NUMVISION a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 1er juillet 2017 ;
- La société SPREADING APPS a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 1er juillet 2017;
- La société C+E FORUM, détenue par AXEMBLE SUISSE, a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 1er décembre 2017 ;
- La société VISIATIV 3D PRINTING a été intégrée dans le périmètre de consolidation en date du 19 décembre 2017 (détention directe à hauteur de 50.1% et 9.9% via AIM CP).

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2017 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

Sociétés non consolidées (Montants en K€)		% de détention	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2017
GLOWBL (1)	(a)	2%	-162	122	-1 551	250
AIM CP (1)	(b)	20%	741	0	151	460
VALLA (1)	(b)	20%	279	2 426	36	0
SIMLINX		100%	-169	0	-48	93
LINKSOFT (1)	(c)	27%	-78	186	-202	312
LYNKOA (1)	(d)	29%	-84	137	-57	415
STRATEGEEEX (1)	(e)	19%	-460	325	-361	400
FEALINX (Ex-Cadesis) (1)		11%	2 219	4 453	-179	195
SARL SYMEO (1)		1%	924	382	76	6
LE RESEAU HUMAIN		16%	N/C	N/C	N/C	1
STATSH		5%	N/C	N/C	N/C	1
AXEMBLE MAROC (2)		100%	-176	28	-4	0
SOLO SERVICES		100%	45	80	4	100
ISOTOOLS TUNISIE		100%	17	65	9	1

(1): données au 31/12/2016

(2): données au 31/03/2017

- (a) GLOWBL – Prise de participation en fin d'année 2017 à hauteur de 2,43%
- (b) VALLA et AIM CP – Prise de participation en novembre 2017 à hauteur de 19,96% du capital
- (c) LINKSOFT – Augmentation de la prise de participation de 27,04% à 28,89%.
- (d) LYNKO A – Augmentation de la prise de participation de 29,23% à 100%. Société non consolidée car non significative
- (e) STRATEGEEEX - Prise de participation à hauteur de 19,05%

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- **Détermination de la valeur brute**

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- **Amortissement des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition positifs et les fonds de commerces considérés comme des écarts d'acquisition sont inscrits à l'actif immobilisé et ne font plus l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la modification de l'annexe du règlement 99-02.

Les écarts d'acquisition présents au 1^{er} janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- **Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Le Groupe offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne. En conséquence, les écarts d'acquisition ne peuvent être valablement affectés qu'à l'intégralité des actifs du Groupe dans le cadre des tests de dépréciation.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2017, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICES.

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

Les disponibilités liées aux effets du contrat de factor ayant une possibilité de recours sont retraités.

4.10 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.11 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.12 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.21.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Leur actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.13 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2017 (cf note 5.11).

4.14 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.15 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2017. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.16 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 5.11.2

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 5.11.2

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace

Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.17 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de matériel informatique (négoce)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce)
Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée.
Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités.
Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service
Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.18 Informations sectorielles

Le Groupe offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne.

Malgré la complémentarité et imbrication des offres « Edition » et « intégration », un suivi interne par métier est réalisé et détaillé en note 5.16.

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2017

ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2016			Augmentations	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2017
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
Novaxel	1 743	-523	1 220					1 220
Axemble suisse	2 154	-1 537	617				-50	566
Isotools	759	-316	443					443
Alixence	498	-100	398					398
Isoflex	598	-149	450					450
Innocad	440	-220	220					220
Cadware System (Ex Imalia)	6 122	-291	5 831		-5 831			0
Visiativ Africa	156	0	156					156
Kalista	77	0	77			348		424
Solo Solutions	6 418	0	6 418			43		6 461
Iporta	2 283	0	2 283			-14		2 269
NC2	1 794	0	1 794			-14		1 780
Numvision			0			599		599
Spreading Apps			0			1 559		1 559
Visiativ Solution Entreprise (Ex Axemble)			0		5 831			5 831
C+E forum			0			4 022	-1	4 021
Autres écarts d'acquisition	8 494	-8 484	11	1 241				1 251
Total écarts d'acquisition	31 535	-11 619	19 916	1 241	0	6 543	-51	27 649

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir C+E FORUM, SPREADING APPS, NUMVISION, et de l'augmentation du pourcentage de détention de la société KALISTA.

L'augmentation des « Autres écarts d'acquisition » correspond à l'acquisition des fonds de commerce ASSYSCAD et LYNKOA.

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2017

Le test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable et la valeur de l'UGT unique a été réalisé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1,5 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 5 ans

Les hypothèses ont été préparées à partir des données de business plan du Groupe. Sur la base des hypothèses ci-dessus le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés pour l'UGT unique, prises individuellement, n'entraîneraient pas de dépréciation au 31 décembre 2017.

- Informations complémentaires liées à l'acquisition des nouvelles entités au 31 décembre 2017

Les principaux agrégats liés au bilan d'ouverture, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation des nouvelles entités s'établissent comme suit :

(Montants en K€)	NUMVISION	SPREADING APPS	C+E FORUM	Total
Actifs Incorporels Et Corporels	369	353	61	783
Actifs Financiers	5	10		15
Créances Clients	73	200	264	538
Autres Créances	20	150	3	173
Disponibilités	49	147	1 226	1 422
Capitaux Propres	-21	87	973	
Dettes Financières	255	345		600
Dettes Fournisseurs	25	65	75	165
Autres Dettes	257	364	506	1 127
Ecart D'Acquisition	599	1 553	4 022	6 174

A compter de l'entrée des nouvelles entités dans le périmètre VISIATIV, ces acquisitions ont impacté le chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 4 016 K€ et le résultat net de l'ensemble pour 1 051 K€. Le chiffre d'affaires annualisé sur l'année 2017 des entités acquises en 2017 s'élève à 10 976 K€, pour un résultat net de 1 429 K€.

L'intégration de ces nouvelles entités n'entraîne pas une variation de plus de 25% des postes du tableau de flux de trésorerie. La ligne « Incidence sur le périmètre » du tableau de flux de trésorerie représente le prix d'acquisition de 7 314 K€ retraité de la trésorerie d'ouverture pour un total de 1 422 K€. La dette attachée à ces acquisitions correspond à l'étalement du prix à payer pour un montant de 248 K€.

Ces données financières annualisées présentées ci-dessous, exclusivement à titre d'illustration sont établies afin de donner au lecteur des comptes annuels consolidés une information pertinente de l'impact théorique sur le chiffre d'affaires consolidé et sur le résultat net consolidé et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau groupe qui auraient été obtenus si les opérations étaient intervenues au 1^{er} janvier 2017. Ces informations financières ne tiennent compte d'aucune économie de coût ou d'autres synergies qui pourraient résulter de ces opérations.

Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2017, et 2016.

- Au 31 décembre 2017

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	428	260		1 037			1 724
Concessions, brevets & droits similaires	13 722	2 986		487		36	17 232
Logiciels	229	2					232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	282	41		26	-1		348
Autres immobilisations incorporelles en cours	36					-36	0
Total immobilisations incorporelles	14 698	3 289	0	1 550	-1	0	19 535
Constructions	1 505	93					1 598
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	251	5			0		256
Matériel de transport	89	1			0		90
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 206	539		239	-10		2 974
Autres immobilisations corporelles	2 228	1 016	-31	3	-23		3 194
Total immobilisations corporelles	6 585	1 654	-31	242	-33	0	8 418
Autres immobilisations financières	3 004	2 122	-518	15	-2		4 622
Total immobilisations financières	3 004	2 122	-518	15	-2	0	4 622
TOTAL GENERAL	24 287	7 065	-549	1 807	-36	0	32 575

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2016	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2017	Valeurs nettes 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement	201	204		671		1 075	649
Concessions, brevets & droits similaires	10 595	1 517		141		12 253	4 979
Logiciels	153	19				172	59
Autres postes d'immobilisations incorporelles	186	68		26	-1	280	68
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	0
Total immobilisations incorporelles	11 134	1 809	0	838	-1	13 780	5 755
Constructions	606	92				698	900
Terrains	0					0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	120	22				141	115
Matériel de transport	77	5			0	82	8
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 601	310		170	-5	2 076	898
Autres immobilisations corporelles	1 396	287		2	-15	1 671	1 523
Total immobilisations corporelles	3 800	716	0	172	-19	4 668	3 750
Autres immobilisations financières	182		-49		-1	131	4 491
Total immobilisations financières	182	0	-49	0	-1	131	4 491
TOTAL GENERAL	15 116	2 525	-49	1 010	-21	18 580	13 995

En 2017, les acquisitions d'immobilisations financières correspondent principalement à l'acquisition de titres de participation pour 1 422 K€ (dont titres STRATEGEEEX pour 400 K€, GLOWBL pour 250 K€, AIM CP pour 461 K€, LYNKOA pour 291 K€ et LYNKSOFT pour 20 K€).

Les cessions d'immobilisations financières correspondent au remboursement d'emprunts obligataires pour 460 K€.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 223 K€ contre 95 K€ au 31 décembre 2016.

Les immobilisations financières au 31 décembre 2017 sont principalement composées des titres non consolidés pour 2 327 K€, d'autres titres immobilisés – obligations (463 K€) et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction et de dépôts et cautionnements (environ 1 560 K€).

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	28 850	29 334	21 545
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	2 918	2 455	1 936
Total net des créances clients et comptes rattachés	25 932	26 879	19 609

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Note 5.4 : Stocks

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Matières premières et consommables	8	36	
Marchandises	4	4	
En-cours de production	0	16	
Total stocks brut	12	56	-
Dépréciations des stocks de marchandises	1	1	
Total stocks net	11	55	-

Note 5.5 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2015, 2016 et 2017. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2017		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	28 850	26 497	2 353
Créances sur personnel et organismes sociaux	134	134	
Stock	12	12	
Créance fiscale (1)	8 012	3 964	4 049
Fournisseurs débiteurs	1 044	1 044	
Factor (2)	3 314	3 314	
Comptes courants (3)	877	877	
Autres créances	234	234	
Charges constatées d'avance	1 172	1 172	
Total de l' Actif circulant	43 649	37 247	6 402

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2017 s'élève à 665 K€ au niveau du Groupe contre 431 K€ au 31 décembre 2016.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.4.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2017, ces créances s'élèvent 3 314 K€, contre 2 570 K€ au 31 décembre 2016.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2017

- Linksoft : 470 K€
- AIM CP : 200 K€
- Axemble Maroc : 135 K€, déprécié à 100%
- Le Réseau Humain : 35 K€
- Kalista UK : 28 K€, déprécié à 100%
- Autres : 9 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2017					31/12/2017
	31/12/2016	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	
Provisions sur comptes clients	2 455	860	-427	49	-19	2 918
Provisions sur autres créances	278		-115			163
Total provisions pour dépréciations	2 733	860	-542	49	-19	3 081

Note 5.6 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2017, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré, dont la société VISIATIV est la tête de groupe, sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- SOLO SERVICE.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 18 032 K€ au 31 décembre 2017 (dont 13 987 K€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33% au 31 décembre 2017. Ce taux diminuera progressivement à compter de 2018 pour atteindre 25% à compter de 2022.

Le taux applicable aux filiales présentes en Suisse s'établit à 25% et à 30% pour les filiales présentes au Maroc.

En 2016, le groupe a activé une partie de ses déficits fiscaux complémentaires sur la période pour un montant de 991 K€. Ainsi, au 31 décembre 2016, le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€.

Au 31 décembre 2017, aucun déficit complémentaire n'a été activé.

Au 31 décembre 2017, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	4 818	4 707	413
Impôt consolidé	862	888	560
Résultat avant impôt	5 680	5 596	973
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	1 893	1 865	324
Différences permanentes	-729	-562	-136
Activation du déficit fiscal	0	-991	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	-123	692	482
Différences de taux d'imposition	-181	-115	-110
Charge/produit d'impôt du groupe	860	889	561
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>15,1%</i>	<i>15,9%</i>	<i>57,6%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2017 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Différences temporelles	1 177	941	2 287
Déficits reportables	18 032	17 786	18 978
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	19 208	18 728	21 265
Différences temporelles	1 680	1 200	2 018
Ecart de réévaluation Immobilisations	760	817	0
Dépréciation des comptes courants intragroupe	898		
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	3 339	2 017	2 018
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	15 869	16 711	19 246
Impôts différés non reconnus	-9 401	-9 964	-14 669
Total net des impôts différés	6 468	6 747	4 577

Note 5.7 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	35 219	19 480	12 247
Concours bancaires courants (Passif)	-22	-29	-17
Total Trésorerie nette	35 197	19 451	12 230

Les valeurs d'usage sont égales aux valeurs vénales.

Note 5.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Locations immobilières	355	300	208
Locations mobilières	176	124	64
Sous-traitance	206	95	75
Assurances	13	8	4
Maintenance informatique	44	77	36
Marketing	177	79	147
Gestion commerciale	25		
Divers	176	73	29
Total des charges constatées d'avance	1 172	755	563

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Issus de la facturation des contrats de maintenance	7 811	7 128	5 690
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	676	652	446
Autres	1 358	1 675	799
Total des produits constatés d'avance	9 845	9 455	6 935

* CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

La hausse des PCA liés à la facturation des contrats de maintenance au 31 décembre 2017 s'explique principalement par l'intégration des croissances externes pour 470 K€ (contre 510 K€ au 31 décembre 2016) ainsi que par l'augmentation de l'activité récurrente.

Les autres PCA sont principalement liés aux prestations de service ainsi qu'à l'Entreprise du futur.

Note 5.9 : Capitaux propres

Note 5.9.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital (en K€)	2 411	2 109	1 785
Nombre d'actions	4 018 077	3 515 818	2 974 692
dont Actions ordinaires	3 567 417	3 065 158	2 524 032
dont Actions de préférences ADP2012-1	450 660	450 660	450 660
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €	0,60 €

Actions de préférences ADP2012

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012, la société a émis 225 330 actions de préférences ADP2012. En 2014, lors de la diminution du nominal, le nombre d'actions de préférences s'est élevé à 450 660 actions de préférence ADP 2012.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 sont :

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1^{er} janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants.

Ces actions de préférences ont été intégralement converties en actions ordinaires en janvier 2018. (cf note 1.5).

Note 5.9.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos au 31 décembre 2017, 2016 et 2015.

Note 5.9.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2017

Aux termes des décisions du Directeur Général en date du 11 décembre 2017 agissant sur subdélégation du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2017, agissant lui-même sur délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 25 mai 2016, il a été constaté une augmentation du capital par voie d'offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette augmentation de capital, d'un montant de 301 355,40 €, a été réalisée par l'émission de 502 259 actions ordinaires nouvelles de 0,60 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 30,00 € par action, représentant une souscription, prime d'émission incluse, d'un montant de 15 067 770 €, soit avec une prime d'émission globale de 14 766 414,60 €.

Les frais liés à l'émission de ces actions ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 798 031 euros.

Note 5.10 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2017					
	31/12/2016	Dotations	Reprises avec objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions pour pertes de change	2					2
Provisions pour maintenance	1 112	1 125	-1 110		-6	1 120
Provisions pour pensions et obligations similaires	365		-43	61		383
Autres provisions pour risques	158	51	-153	122	-1	177
Total provisions pour risques et charges	1 636	1 175	-1 306	183	-7	1 681

Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition des entités suivantes (NUMVISION, SPREADING APPS, IMALIA, CADWARE, CADWARE SYSTEMS et IDEVIA) et dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce cédé par Tata Technologies Europe Ltd, les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2017, la provision pour départ à la retraite pour ces entités s'élève à 365 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Une provision pour attribution d'actions gratuites de 22 K€ est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2017 afin de prendre en considération la sortie d'actif probable liée à l'attribution définitive des actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition fixée au 15 décembre 2019.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2017.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au cours des dernières années. Les notifications ne comportaient aucune rectification significative.

Note 5.11 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	25 036	2 853	12 893	9 290
Emprunts et dettes financières diverses	97	39	57	0
Concours bancaires courants	22	22	0	0
Total des dettes financières	25 154	2 914	12 950	9 290

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 5.11.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2015	7 368
(+) Encaissements post refinancement	6 200
(+) Autres encaissements	10 013
(-) Remboursements pré refinancement	-6 373
(-) Autres remboursements	-1 138
(+) Entrée de périmètre	31
(+/-) Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2016	16 101
(+) Encaissement	9 959
(-) Remboursement	-1 618
(+) Entrée de périmètre	593
(+/-) Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2017	25 036

Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de 6 200 K€ ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de 16 000 K€ ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de 5 000 K€ ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

A la date du décembre 2016, le prêt portant sur le refinancement de la dette est débloqué pour un montant total de 6 200 K€, réparti comme suit entre les sociétés emprunteuses :

- VISIATIV : 3 350 K€
- VSSB : 1 200 K€
- VISIATIV HOSTING : 1 650 K€

Cet emprunt sera remboursé par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2017, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV : 2 871 K€
- VSSB : 1 029 K€
- VISIATIV HOSTING : 1 414 K€
- Total de la dette : 5 314 K€

A la date du 31 décembre 2017, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 12 359 K€, dont 5 959 K€ débloqués au titre du présent exercice. Ce crédit sera remboursé en douze échéances semestrielles, pour la première fois le 14 juin 2018. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2017

La société VISIATIV a souscrit à deux emprunts au cours de l'exercice 2017 :

- Prêt Bpifrance : 2 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, ayant pour objet le financement du renforcement de la structure financière. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus ;
- Prêt Bpifrance : 1 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.03 points, ayant pour objet le financement des frais de lancement industriel et commercial. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus.

Les emprunts Bpifrance ont été garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

La société VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2017 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	5 314 286	0,50%	VISIATIV VSSB VISIATIV HOSTING	14/06/2017 14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022 14/03/2022	3 350 000 1 200 000 1 650 000	100% 100% 100%				
									1 200 000	2 150 000	1 200 000
								1 650 000			
Total prêt de Refinancement	5 314 286					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	6 179 500	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	52%		3 200 000		
Capex Infine	6 179 500	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	52%	3 200 000			
Total des tirages Capex	12 359 000					6 400 000	52%	3 200 000	3 200 000	0	0

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2016

En 2016, le Groupe VISIATIV a obtenu les emprunts suivants :

- Refinancement de crédits pour 6 200 K€ (cf. détail ci-dessus)
- Ouverture de crédit pour 6 400 K€ (Cf. détail ci-dessus)
- Bpifrance : Prêt à taux zéro de 500 K€ sur une durée de 8 ans, ayant pour objet le financement de la mise au point d'une plateforme de développement d'applications collaboratives à destination des hommes-métiers. Ce prêt est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 36 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus
- Bpifrance : 200 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 1.85 points, ayant pour objet le financement du renforcement de la structure financière. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus
- HSBC : 63 K€ - Prêt de la société FDO dans le cadre du rachat des titres de la société NC2 par VISIATIV HOSTING
- VSSB et VISIATIV HOSTING ont emprunté respectivement 1 200 K€ et 1 650 K€ pour les acquisitions d'I PORTA et NC2. Ces prêts ont été remboursés en intégralité sur la période pour être intégré dans le refinancement du crédit.

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2015

En 2015, le Groupe VISIATIV a obtenu un emprunt de 4 500 K€ pour l'acquisition du groupe IMALIA auprès de :

- Bpifrance : 1 500K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 2 points. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus ;
- SG et LCL : 1 500 K€ chacun sur une durée de 7 ans, au taux fixe de 1,9%, remboursable en 84 échéances mensuelles à compter du 16 juin 2015.

Note 5.11.2 : Avances remboursables

Les emprunts et dettes financières divers sont principalement composés d'avances remboursables accordées par un organisme public (Coface). L'évolution de ces avances au cours de l'exercice se présente comme suit :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES	COFACE	Avances BpiFrance	Total
Au 31 décembre 2015	33	218	251
(+) Encaissement	46		46
(-) Remboursement	-33	-218	-251
Au 31 décembre 2016	46	0	46
(+/-) Variation de périmètre	12		12
Au 31 décembre 2017	57	0	57

La variation de périmètre correspond à l'intégration de la société NUMVISION.

Note 5.12 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2017			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	311	311		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 323	24 323		
Dettes fiscales et sociales	19 320	19 320		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	8 181	8 181		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	11 140	11 140		
Autres Dettes	1 689	1 689		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1 333	1 333		
<i>Groupe et associés</i>	92	92		
<i>Dettes envers factor</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	263	263		
Total des dettes d'exploitation	45 643	45 643	0	0
Produits constatés d'avance	9 845	9 845		
Total général	55 489	55 489	0	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des trois exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 113	7 207	4 761
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 113	7 207	4 761
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	4 927	5 391	6 160
Sécurité sociale et assimilés	1 436	812	1 321
Etat	1 072	884	729
Total des dettes fiscales et sociales	7 435	7 087	8 210
Total général	17 548	14 294	12 971

Note 5.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
France	112 558	97 242	75 367
Reste du monde	11 831	8 703	7 368
Total chiffre d'affaires	124 390	105 945	82 734

Le reste du monde est constitué essentiellement de la Suisse et dans une moindre mesure du Maroc.

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 de 124,4 M€, est en croissance de +17% dont +4% en organique.

- Conformément à la stratégie du plan Next100, le groupe a poursuivi le renforcement de son pôle Édition qui a plus que doublé de taille en 3 ans. Visiativ dispose désormais, avec la plateforme Moovapps, d'un véritable store d'applications métiers pour permettre aux entreprises de réussir leur transformation numérique. La croissance annuelle de ce pôle s'établit à +54% en données publiées, dont +12% de croissance organique.
- Le pôle Intégration a réalisé un exercice solide, avec une croissance totale de +12%, dont +3% en organique et bénéficie de la consolidation de la société suisse C+E FORUM en fin d'exercice.

En outre, la part récurrente de l'activité progresse de +21%, plus rapidement que le chiffre d'affaires, pour représenter désormais 59% du revenu total (+2 pts versus 2016). Cet indicateur majeur traduit la transformation des modèles économiques innovants (souscriptions, SaaS) qui représentent plus de 11 M€ de chiffre d'affaires en croissance de +115 %, dont +12% en organique.

Note 5.15 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Production stockée	-16	0	0
Production immobilisée	2 790	2 288	1 327
Transferts de charges	848	1 013	781
Reprise de provisions	1 584	1 548	1 130
Crédit d'impôt recherche	1 119	806	430
Subvention d'investissement reconnue en résultat	52	39	4
Autres produits	-29	69	17
Total autres produits d'exploitation	6 348	5 763	3 690

Note 5.16 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Les données ci-dessous sont présentées en K€.

RESULTAT D'EXPLOITATION PAR METIER (Montants en K€)	31/12/2017		31/12/2017	31/12/2016		31/12/2016
	Intégration	Edition	Consolidé	Intégration	Edition	Consolidé
Chiffre d'affaires	102 707	21 683	124 390	91 674	14 271	105 945
Achats	53 866	205	54 071	47 987	211	48 198
Marge brute	48 841	21 478	70 319	43 687	14 060	57 747
Formation, consulting, hotline	12 200	5 152	17 352	9 294	3 987	13 282
R&D	0	6 924	6 924	0	5 431	5 431
Total coûts directs	12 200	12 075	24 275	9 294	9 418	18 712
Marge sur CD en valeur	36 641	9 403	46 044	34 393	4 642	39 035
Coûts de commercialisation	12 712	4 357	17 069	12 389	3 151	15 539
Coûts marketing	3 790	2 221	6 011	3 729	1 321	5 051
Marge sur CC et marketing	20 139	2 824	22 964	18 275	170	18 444
Frais généraux	13 885	3 936	17 821	12 279	2 048	14 327
Coûts calculés - R&D	0	-2 443	-2 443	0	-1 946	-1 946
Coûts calculés - hors R&D	1 050	117	1 167	1 260	182	1 442
Résultat d'exploitation	5 205	1 214	6 419	4 735	-115	4 621

Note 5.17 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Gains de change	53	42	197
Autres produits financiers	6	3	0
Produits financiers de participations	137	51	41
Revenus titres de participation	121	0	
Reprises sur provisions	159	0	97
Total des produits financiers	476	96	335

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Pertes de change	219	47	72
Dotations provisions financières	0	116	126
Charges d'intérêts	517	357	271
Autres charges financières	17	0	59
Total des charges financières	753	520	528

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie par la variation des taux de change du Franc Suisse (CHF) suite à la politique de la Banque Fédérale Suisse.

Note 5.18 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	20	308	74
Reprise de provisions exceptionnelles	166	35	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	38	77
Produits exceptionnels divers	0	161	52
Total des produits exceptionnels	186	542	203

Les produits exceptionnels correspondent principalement à une reprise de provision liée à l'attribution d'action.

Au 31 décembre 2016, les produits exceptionnels sont relatifs à un produit à recevoir de 108 K€ relatif à la refacturation d'un engagement pris avant l'intégration du groupe IMALIA.

Au 31 décembre 2015, les produits exceptionnels divers sont relatifs au boni de liquidation de la société SOBIZZZ (hors Groupe) pour 57 K€.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	31	8	17
Valeur nette comptable des titres cédés	0	126	40
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	28	76	35
Dotations aux provisions exceptionnelles	18	108	0
Autres charges exceptionnelles	578	111	399
Total des charges exceptionnelles	654	430	491

En 2017, les charges exceptionnelles intègrent des litiges commerciaux clos, ainsi que des honoraires non récurrents.

En 2016, les charges exceptionnelles intègrent une provision de 108 K€ relative à la prise en charge d'engagement pris avant l'intégration du groupe IMALIA compensé en produit exceptionnel divers.

Note 5.19 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription d'actions (2005) non encore exercés.

Résultat de base par action	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en circulation	4 018 077	3 515 818
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	3 543 721	3 266 299
Résultat consolidé (en K€)	4 805	4 393
Résultat de base par action (€/action)	1,20	1,25
Résultat dilué par action (€/action)	1,36	1,34
Résultat par action avt dot. Amort. Des Écarts d'acquisition (€/action)	1,20	1,25

Note 5.20 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
	Autres parties liées	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	256	120	374
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	1 285	306	273
Créances rattachées à des participations	863	198	83
Dettes rattachées à des participations	563	82	4

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 738 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2015, 2016 et 2017 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération fixe annuelle	455	455	455
Rémunération variable	130	130	130
Jetons de présence	66	64	66
Avantages en nature Véhicule	15	15	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	11	11
TOTAL	678	676	677

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.21 : Engagements donnés

Note 5.21.1 : Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire en 2016, la société VISIATIV est soumise au respect des ratios financiers suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31/12/2016	R1 < 1,00	R2 < 3,50
31/12/2017		R2 < 3,00
31/12/2018		R2 < 2,50
31/12/2019		
31/12/2020		
31/12/2021		
31/12/2022		

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
$$\text{Dette Financières Nettes consolidées} / \text{Capitaux propres Consolidés}$$

R2 : Le « ration de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
$$\text{Dettes Financières brutes consolidées} / \text{EBE Consolidé}$$

Au 31 décembre 2017, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

Note 5.21.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2017.

Note 5.21.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le bail immobilier consenti pour les locaux situés en Suisse a une durée de cinq années entières et consécutives.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2017 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Données en K€

Ville	Début du bail	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bail de Lille (Villeneuve d'Ascq)	15/03/2011	14/03/2020	9 ans	13	13	15
Bail de Toulouse	01/09/2008	31/08/2017	9 ans	11	11	19
Bail de Grenoble (Moirans)	15/06/2011	30/06/2017	9 ans	23	35	62
Bail de Paris (Courbevoie)	01/02/2008	31/01/2017	9 ans	12	0	0
Bail de Strasbourg (pr Axemble)	01/03/2008	28/02/2017	9 ans	3	3	3
Bail d'Avignon	01/09/2011	31/08/2020	9 ans	26	26	43
Bail de Bordeaux (Pessac)	01/04/2012	31/03/2021	9 ans	6	1	0
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	01/04/2005	31/03/2017	3 ans	63	63	78
Bail de Bourges	01/12/2012	30/11/2021	9 ans	20	18	0
Bail de Chambéry (lac bourget)	15/09/2005	14/09/2014	9 ans	16	16	26
Bail de la Neuveville (Suisse)	01/10/2008	30/09/2013	5 ans	48	36	0
Bail Ploemeur	01/01/2004	31/12/2012	9 ans	6	6	0
Bail Champs sur Marne	15/09/2012	14/09/2021	9 ans	49	35	0
Bail Aix en Provence	01/07/2008	30/06/2017	9 ans	8	0	0
Bail Saint Martin du Vivier	01/01/2015	31/12/2023	9 ans	14	14	28
Bail Basse Goulaine	14/09/2012	13/09/2021	9 ans	21	15	0
Bail Massy	27/06/2014	26/06/2026	12 ans	117	117	175
Bail Villeneuve d'Asq	16/06/2008	15/06/2017	9 ans	24	24	34
Bail Bron	01/07/2013	30/09/2019	9 ans	26	26	13
Bail St Jean	03/04/2017	30/09/2017	Bail précaire	9	0	0
Bail Paris	01/07/2016	30/06/2017	1 an	23	0	0
Bail Nantes	04/01/2010	03/01/2019	1 an	8	8	0
Bail de Pantin	01/01/2014	31/12/2023	9 ans	28	28	28
Bail Tourcoing	01/01/2014	31/12/2019	9 ans	3	3	3
Bail de Valence	21/10/2016	20/10/2017	1 an	11	9	0
Bail La tour de Salvany	21/10/2016	30/10/2025	9 ans	3	3	3
AIX	01/01/2017	31/12/2025	9 ans	78	104	104
LABEGE	01/05/2016	30/04/2025	9 ans	44	44	14
Paris est (bussy st georges)	01/03/2012	28/02/2021	9 ans	18	3	0
Charbonnières 2 (N°22)	01/10/2016	30/09/2025	9 ans	166	166	124
Charbonnières 2 (N° 24)	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	48	48	54
Charbonnières 2 (N°28)	15/09/2011	14/09/2020	9 ans	238	238	406
Charbonnières 1 (N° 26)	01/01/2012	31/12/2021	9 ans	271	271	0
Bail Bordeaux	01/10/2017	30/09/2020	9 ans	6	6	10
Bail Paris Gare de Lyon	14/02/2017	14/02/2020	9 ans	231	231	260
Bail de Casablanca	15/01/2013	15/01/2016	3 ans	108	108	4
Bail d'Aix en Provence	01/12/2008	30/11/2017	9 ans	22	0	0
Bail Schitigheim	01/10/2013	30/09/2022	9 ans	53	53	40
Bail de Guilhtrand Granges	01/01/2017	31/12/2019	9 ans	208	208	208
LE PETIT QUEVILLY (76)	01/10/2015	30/09/2018	9 ans	33	50	0
La Seyne sur mer	06/10/2017	05/10/2020	9 ans	7	28	49
Pratteln	31/10/2002	31/12/2018	1 an	6	67	0
Rothenburg	01/01/2017	31/12/2019	3 ans	1	11	11
Frauenfeld	01/04/2010	31/03/2018	1 an	1	3	0
Total				2 131	2 148	1 816

Note 5.21.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 20 743 K€ au 31 décembre 2017, contre 14 320 K€ au 31 décembre 2016, 14 093 K€. Le taux de créances financées est d'environ 42% sur ces deux années.

Note 5.21.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	1,41%		1,50%		2,15%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSEE 2015		INSEE 2013-2014	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Montant des engagements	1 628	1 316	921

Note 5.21.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	2 827	1 390	1 437
Matériel informatique	1 321	493	828
Total de l'engagement	4 148	1 883	2 265

Note 5.21.7 : Autres engagements financiers

1/ Nantissement des titres de VISIATIV SOFTWARE

VISIATIV a souscrit un emprunt de 1.700 K€ auprès du CIC pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la société NOVAXEL.

Suite à la fusion de NOVAXEL chez VISIATIV SOFTWARE, la société VISIATIV SOFTWARE a accordé un nantissement de 131 050 actions pour garantir cet emprunt.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son montant. La garantie donnée initialement est ainsi éteinte.

2/ Complément de prix du sous-Groupe IMALIA

Le 16 juin 2015, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société IMALIA pour un montant de 5 793 K€, y compris les frais d'acquisition de ces titres.

Le montant des titres immobilisés comprend des compléments de prix pour un total de 590 K€ dont 190 K€ versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et 200 000 euros versés au cours de l'exercice 2016. Le solde à verser, soit 200 K€, provisionné dans les comptes 2016, a été versé au cours de l'exercice 2017.

3/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX (ex CADESIS) :

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
 - la créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
 - l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant.
- Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social, le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, aucun retour à meilleure fortune n'a été constaté sur l'exercice. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 836 K€, identique au 31 décembre 2016.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

4/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.11.1 « Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- SOLO SOLUTION AUTONOME

5/ Complément de prix

- **SOLO SOLUTION AUTONOME**

Le 29 décembre 2016, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME pour un prix de base de 6 400 K€, auquel s'ajouteront deux compléments de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un premier complément de prix d'un montant maximum de 750 K€ dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ce complément de prix a effectivement été payé au cours de l'exercice 2017.
- Un second complément de prix d'un montant maximum de 750 K€ dû en fonction du montant du résultat d'exploitation que réalisera la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, payable au plus tard le 31 mars 2018.

Au 31 décembre 2017, le complément de prix restant à payer a été inscrit en titres de participations pour un montant de 750 K€, par le crédit d'un compte de dette sur immobilisations.

- **NC2**

Le 4 octobre 2016, la société Visiativ Hosting filiale de Visiativ a acquis la totalité des titres de la société NC2 pour un prix de base de 2 800 K€, auquel s'ajouteront deux compléments de prix en cas de réalisation par la société des objectifs ci-après identifiés :

- Un premier complément de prix d'un montant de 50 K€ dû en cas de trésorerie supérieure à 300 K€ au 30 septembre 2016
- Un second complément de prix correspondant à 50% du montant du résultat d'exploitation retraité de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, les compléments de prix ont été inscrits en titres de participations pour un montant de 354K€, par le crédit d'un compte de dette sur immobilisations.

Le paiement du complément de prix est intervenu en 2017

6/Garanties de passif

- **IMALIA**

Dans le cadre du rachat des titres de la société IMALIA (devenue CADWARE SYSTEM, puis absorbée par la société VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES en date du 15 juin 2017), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2014. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 euros, avec application d'une franchise de 30 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 17 juin 2018.

- **SOLO SOLUTION AUTONOME**

Dans le cadre du rachat des titres de la société SOLO SOLUTION AUTONOME, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 décembre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 400 K€, avec application d'une franchise de 40 K€. Cette garantie sera caduque à compter du 31 décembre 2019.

- **NC2**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NC2, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de :

- 600 K€ jusqu'au 31 janvier 2018 ;
- 450 K€ du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020.

Cette garantie intègre une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

- **SPREADING APPS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 600 000 euros, étant précisé que ce montant sera réduit de moitié à compter du 1er janvier 2019, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- **NUMVISION**

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 275 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2017, puis de 200 000 euros du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- **C+E FORUM**

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2019.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et court de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse. Cette garantie a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre

7/ Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Visiativ Hosting (actionnaire unique de la société NC2), Spreading Apps et Numvision bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ a l'obligation d'achat des titres des minoritaires. L'exercice de ses options est défini dans le calendrier suivant :

	Iporta	NC2	Spreading Apps	Numvision
Période de l'option de vente par les minoritaires	Du 1er mai au 31 juillet 2019 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	Du 1er mai au 31 juillet 2020 Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	A tout moment
Obligation d'achat par Visiativ	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité - départ de l'entreprise	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028	Du 1er Avril 2022 au 31 Mars 2023

Pour les sociétés VSSB et Visiativ Hosting, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour Iporta et 1,1M€ pour NC2),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société Spreading Apps, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société Numvision, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décoté en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Note 5.22 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe ont les suivants :

ETP	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Commerce	191,8	160,9	141,2
Formation/Consulting	222,2	188,1	114,0
Marketing	38,7	26,6	23,8
R&D	93,8	85,9	73,3
Direction et Administratif	87,6	75,4	74,9
Total effectifs moyens	633,9	536,9	427,2

Note 5.23 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital (cf. note 5.8) ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

Cependant, suite à la renégociation de sa dette financière (cf 5.11) et de ses ouvertures de ligne de crédit, la société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de nous prémunir d'une variation des taux, ces emprunts sont couverts partiellement par un contrat de couverture.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 15 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2017 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2017.

Risque de change

Environ 91% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque à la réalisation de croissance externe

VISIATIV a assuré son développement passé en croissance organique et par des acquisitions successives dans le secteur de l'intégration et de l'édition de logiciels sur le marché français.

Malgré son expérience et sa connaissance du processus, la Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer les sociétés, activités qui pourraient être acquises ou le personnel leur étant lié.

VISIATIV ne peut garantir (i) qu'elle dégagera les synergies escomptées, (ii) que les politiques mises en place au sein du Groupe seront maintenues de manière uniforme, (iii) l'absence de passif ou de coûts non prévus, ou (iv) qu'elle sera en mesure de respecter la réglementation applicable à de telles opérations dans un ou plusieurs pays.

Pour limiter les risques associés, VISIATIV prévoit généralement des garanties d'actif et de passif lors de chacune des acquisitions pour couvrir le Groupe de pertes liées à des événements dont l'origine serait antérieure à la date d'acquisition.

Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres sociétés ou activités est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Note 5.24 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2017						Exercice 2016						Exercice 2015					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)																		
Audit																		
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																		
* Emetteur	32	29%	32	54%			35	52%	29	100%			32	56%	32	89%		
* Filiales intégrées globalement	54	50%	5	8%	49	100%	32	48%			18	100%	25	44%	4	11%	42	100%
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																		
* Emetteur	23	21%	23	38%														
TOTAL	108	100%	59	100%	49	100%	67	100%	29	100%	18	100%	57	100%	36	100%	42	100%

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- *Reconnaissance du chiffre d'affaires :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.17 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- *Ecart d'acquisition :*

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1 aux états financiers donnait une information appropriée.

- *Impôts différés :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.7 aux états financiers. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 5.6 aux états financiers donnait une information appropriée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 26 avril 2018

Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

DELOITTE & ASSOCIES

Pascal BLANDIN

Dominique VALETTE

SA au capital de 2.410.846,20 €
RCS Lyon 395 008 246
Siège social : Les Bureaux Verts
26 rue Benoit Bennier
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél : 04 78 87 29 29
www.visiativ-bourse.com

